



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

insertion professionnelle et sociale

Question écrite n° 54604

## Texte de la question

M. Alain Néri demande à Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées quel type d'accompagnement elle prévoit pour l'insertion professionnelle spécifique des étudiants et jeunes diplômés handicapés. Il peut ainsi lui citer le cas de l'association HANDI-SUP qui, en Auvergne, oeuvre depuis plus de dix ans à l'insertion en stages et en emploi des étudiants et diplômés en situation de handicap en partenariat avec l'AGEFIPH Auvergne-Limousin, les universités clermontoises et le rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand. Il lui demande de bien vouloir lui préciser si les actions mises en oeuvre par les responsables de cette association peuvent et doivent continuer à être financées par l'AGEFIPH ou par d'autres types de structures.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Néri](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54604

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** personnes handicapées

**Ministère attributaire :** travail, relations sociales et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 décembre 2004, page 10392